



Habitat inclusif

Un toit, mais pas sans tuiles

À mi-chemin entre l'appartement individuel et l'hébergement en établissement, l'habitat inclusif combine un chez-soi et des activités en commun. Une solution qui a le vent en poupe mais ne saurait être l'unique option.

Édith Folleville, 80 ans, est amputée d'une jambe depuis quatre ans. Autonome pour ses repas ou sa toilette, elle peine en revanche à se déplacer depuis qu'elle porte une prothèse et utilise un déambulateur. Durant trois ans, elle n'est « presque pas sortie » de son studio. Depuis un an, cette ex-secrétaire médicale a emménagé dans un habitat inclusif, à Cahors dans le Lot. Elle occupe un des 12 appartements, sur 69, réservés à ce mode d'habitation par le bailleur social, en partenariat avec APF France handicap. Inclus dans ce dispositif, un local commun à la disposition des locataires où sont proposés repas et activités. « *Lorsqu'il y a des sorties, on vient me chercher et j'en profite !* »

Une liberté et une sécurité

À sa sortie d'un IEM, Duarte Veloso, 22 ans, a, lui aussi, choisi un habitat inclusif. Mais sous une forme différente : la colocation avec d'autres personnes handicapées. Depuis novembre 2021, il occupe une des chambres de la villa Maya de Cormeilles-en-Parisis, dans le Val-d'Oise, gérée par l'association Le Club des Six. Atteint d'infirmité motrice cérébrale, le jeune homme a besoin d'aide pour les gestes essentiels de l'existence. La mutualisation des prestations de compensation du han-

dicap des colocataires permet la mise à disposition d'aides humaines 24 heures sur 24, ce qu'il n'aurait pas obtenu en vivant seul. Il se sent aussi plus libre que dans un foyer de vie, content de pouvoir partir en vacances quand il veut, de ne pas avoir à prévenir longtemps à l'avance lorsqu'il souhaite sortir. Il apprécie de partager des activités et se voit installé là sur du long terme. Exactement comme Kevin Philosot, 34 ans, qui a failli quitter Ti-novia pour un logement classique avant de renoncer. Il vit depuis trois ans dans cet habitat inclusif, géré par la Fédération Paralysie cérébrale France en Ile-et-Vilaine, « en sécurité » dans son 52 mètres carrés. Une présence humaine est assurée de 7 heures à 22 heures aux habitants des six logements.

Un engouement depuis dix ans

À destination de personnes en situation de handicap de tous âges, l'habitat inclusif suscite un grand engouement depuis une décennie. Son but : offrir une solution intermédiaire entre la vie collective et le logement individuel. Soit pour du long terme, soit pour jouer le rôle de tremplin. Nombre d'habitats inclusifs comprennent, à cet effet, un appartement d'apprentissage à la vie autonome. Parmi les ardents défenseurs de ce mode d'habitat, Le



Sous prétexte que les personnes ne vivent pas seules, certaines MDPH sont tentées de réduire leur nombre d'heures d'aide humaine. © Gilles Ruiz / D'un autre est

Club des Six. Sa première colocation a été ouverte en 2014, à La Croix-Valmer dans le Var. Il en compte aujourd'hui une quinzaine en France, et ambitionne d'en ouvrir dix à douze supplémentaires par an. L'idée est née dans l'esprit de sa fondatrice, Mailys Cantzler, lorsque sa sœur cérébralisée a voulu quitter le domicile de leurs parents. « J'ai pu constater les énormes progrès des colocataires, leurs gains en autonomie et en autodétermination », affirme-t-elle. La Fédération Paralysie cérébrale France compte, elle aussi, parmi les promoteurs de telles solutions. « Ce n'est pas une fin en soi, mais une des possibilités. Nous souhaitons offrir une variété de services répondant aux aspirations de chacun », souligne son délégué général, Pierre-Yves Lavallade.

Un manque d'heures d'aides humaines

Pas d'universalisme, donc. D'autant qu'un habitat inclusif requiert la volonté des personnes de partager des activités, et pas seulement un toit. Ensuite, cela suppose des aides humaines suffisamment présentes, de l'avis de l'ensemble des chefs de projet interrogés. « Certaines MDPH peuvent être tentées de rogner sur les heures allouées, au prétexte que les personnes ne vivent pas seules, déplore Laurence Amigues, directrice territoriale des actions associatives d'APF France handicap du Lot et du Tarn-et-Garonne. Or, leur refuser les aides auxquelles elles ont droit individuellement, peut mettre en péril toute la structure. »

Un chef de projet, souhaitant rester anonyme, abonde : « Déjà, la nuit, il n'y a personne. Alors en cas de chute, les personnes ne seront pas aidées avant le matin. » Le même observe que les prestations de compensation de handicap couvrent, pour les personnes qu'il accompagne, les besoins essentiels : il peine donc à organiser des activités variées avec le peu de fonds accordés dans le cadre de l'aide à la vie partagée. Son salaire et le loyer du local versés, il lui reste 3000 euros par an pour financer des animations pour les dix personnes présentes.

Un vivre-ensemble et ses limites

« On n'a pas assez pensé cet habitat inclusif, critique Jean-Luc Charlot, coordinateur national du GIHP. Croire que les personnes souhaitent avoir une vie sociale et partagée avec des "supposés semblables" est une paresse de la pensée. » Comme si le handicap suffisait à créer des affinités. Clovis Destrebecq, coordinateur pour APF France handicap de la résidence Le Parvis, à Rodez dans l'Aveyron, se creuse les méninges pour trouver des activités à même de satisfaire le plus jeune résident et la plus âgée. Mais en trois ans et demi d'existence, il observe qu'aucun départ volontaire n'a été enregistré. « En réalité, tacle Jean-Luc Charlot, ce sont de mini institutions où, bien souvent, ni la sécurité des personnes, ni leur libre-choix ne sont réellement garantis. »

En somme, l'habitat inclusif ne peut correspondre à tous. Une part d'autonomie est attendue des habitants. Même Mailys Cantzler le concède : « Nous ne sommes pas médicalisés, donc des raisons de santé ou de vieillissement, peuvent nous contraindre à initier des départs. Nous ne pouvons garantir qu'il sera possible de vivre en colocation dans nos villas jusqu'au bout de la vie. »

Sophie Massieu

En pratique

Les restes à charge, loyers et modes de recrutement des habitants varient d'un lieu à l'autre. En général, des entretiens préalables sont réalisés afin de vérifier leur intérêt pour le dispositif et leur degré d'autonomie. Chez un bailleur social, les niveaux de revenus sont pris en compte. Au sein des colocations, ce sont les autres habitants qui, après des séjours test, acceptent ou non les nouveaux venus. Tout ou partie des prestations de compensation du handicap peut être mutualisé ou pas, selon les situations. Certains départements attribuent une aide à la vie partagée, pour financer des activités communes.